



Motions d'actualité de congrès

Les cinq motions d'actualité suivantes ont été adoptées pendant le congrès de SUD Éducation PARIS les 12 & 13 mai 2011

Motion d'actualité

Le rectorat de Paris annonce aux établissements le non renouvellement d'un contrat sur deux pour nos collègues en CAE/CUI à la rentrée prochaine ainsi que l'arrêt de nouvelles embauches. Cette décision condamne beaucoup de personnel à devoir de nouveau pointer au chômage.

Il s'agit en fait d'un nouveau plan de licenciements massif qui s'ajoute aux très nombreuses suppressions de postes déjà effectives et à celles programmées pour 2010-2011. La disparition des moyens en personnels pour les établissements, les écoles et auprès des élèves handicapés ne peut qu'aggraver les inégalités entre élèves.

SUD Éducation Paris s'engage :

- **à mener la lutte contre ce plan de licenciement massif ;**
- **à développer la lutte contre la précarité et les suppressions de postes.**

Arrêt des licenciements et création de postes à la hauteur des besoins !

Titularisation sans condition de concours, de stage ni de nationalité !

Arrêt du recrutement de personnels sous contrat précaire !

Motion d'actualité

Temps de travail à la région : la régression

Lors du CTP du 9 mai 2011, le protocole sur le temps de travail des agents des lycées a été adopté. Un seul syndicat a voté pour. Les autres se sont soit abstenus (FO - CFDT) soit ont voté contre (SUD - CGT - SYNPER). Tous les élus régionaux siégeant en CTP (dont le président M. J.-Paul HUCHON et la vice-présidente du conseil régional) ont voté pour.

Ce protocole qui régleme le temps de travail, les congés, les temps de pause, etc... s'appliquera dès la rentrée 2011. La région qui prétend faire mieux que l'état fait jeu égal voire pire.

Ainsi, la pause méridienne n'est pas comprise dans le temps de travail.

- Toujours 10 minutes par jours de pause habillage/déshabillage
- Les jours fériés ne seront plus décomptés (entre 4 et 7 jours par an de travail en plus)
- Permanence : pas de maximum, il est question de 30 à 35 jours en plus par an.

La région affiche son mépris des ouvriers et son allégeance au SNPDEN, le syndicat des chefs d'établissement.

SUD Éducation Paris rejette ce règlement qui organise l'augmentation du temps de travail et s'oppose à sa mise en œuvre.

Motion contre toutes les formes de fichage et de tri des personnes.

NB : l'enfant et l'adolescent sont des personnes !

SUD Éducation PARIS réaffirme ses positions maintes fois exprimées contre les fichiers Base-Elèves, SCONET, AFFELNET, le cahier de texte numérique, les espaces numériques de travail (ENT) et autres, contre les dispositifs d'évaluation des élèves qui se généralisent progressivement à tous les niveaux (après les CE1 et CM2 et la Grande Section de maternelle...), les détournements de NUMEN et de fichiers I-prof etc.

Le syndicat décide d'intensifier l'action militante -et aussi juridique- et la diffusion des consignes pour les mettre en échec, à commencer par les évaluations de CE1 du 16 au 20 mai et le livret personnel de compétences (LPC).

Il soutient les parents d'élèves et agira avec eux, notamment le 15 juin 2011 en direction du rectorat de Paris, pour obtenir satisfaction de la reconnaissance de leur droit d'opposition à l'inscription dans Base-Élèves.

Il sera particulièrement déterminé à empêcher le tri scolaire (et social) en fin de 5^{ème} qui se dessine derrière les évaluations à ce niveau et celui à l'entrée en 6^{ème} après les (futurs) évaluations de fin de CM2.

Motion contre les formes anciennes, actuelles & futures d'évaluation, de contrôle, d'inspection, et de notation des personnels

SUD Éducation PARIS réaffirme ses positions anti-hiérarchiques fondatrices contre la logique et contre les procédures de normalisation autant que de mise en concurrence des personnels de éducation nationale.

À l'heure où, dans l'éducation nationale comme dans toutes les Fonctions Publiques, se généralisent des formes « nouvelles » d'évaluation (entretiens annuels, etc.) et de traitement « au mérite » des personnels, notre syndicat décide d'engager une campagne publique, pour les dénoncer et s'y opposer, par la création d'un rapport de force et la diffusion de consignes appropriées pour toutes les catégories de personnels.

SUD Éducation PARIS n'est pas pour autant partisan du *statu quo* ou du retour à des pratiques de notation, d'inspection, de promotion différenciées que nous n'avons cessé de contester. Tant qu'elles seront en vigueur pour telle ou telle catégorie, nous devons les combattre et décidons d'ores et déjà de relancer l'action en ce sens.

Motion pour la réhabilitation de la Commune de Paris

Il y aura 140 ans dans dix jours qu'eut lieu le début de la prise de Paris par les troupes versaillaises. Les Communards, les fédérés résistèrent durant sept jours à une armée puissamment armée. Il y eut près de 20 000 Communards tués dans les combats.

Thiers, Jules Ferry et les autres politiciens bourgeois et royalistes ne pouvaient laisser l'exemple et l'expérience de La Commune se prolonger et servir de laboratoire pour l'ensemble des travailleurs de tous les secteurs.

À quelques pas du lieu de notre congrès réuni à la Bourse du travail, sur les barricades moururent ou furent blessés des dizaines de combattants qui avaient décidé de défendre jusqu'au bout les idées de la Commune.

- laïcité
- Séparation de l'église et de l'état
- École gratuite
- Enseignement professionnel indépendant du patronat
- Organisation du mouvement coopératif
- Rejet de la peine de mort

Le syndicat SUD Éducation Paris condamne le tabou qui entoure la Commune au sein de l'éducation nationale et l'absence de cet événement important dans les programmes d'histoire. Le syndicat demande que les combattants de la Commune soient réhabilités au nom de la justice sociale, dans le cadre de la campagne initiée par l'association des Amis de la Commune de Paris.